

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny ; ECHEVEST Yannick

Départs de : GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; LOZAC'H Claude ; GIUNTINI Jean-Pierre ; LE BARS Yannick ; LE GOFF Yannick ; CONNAN Josette ; GUILLOU Claudine.



DELBU2022-03-039

MOBILITES, FORMATIONS PROFESSIONNELLES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes et externes

Pôle Transition économique et sociale

Service jeunesse

Animateur Information Jeunesse et Engagement - Transformation du contrat de projet en emploi permanent

Le Bureau du 12 octobre dernier a créé un poste d'animateur information jeunesse et engagement en contrat de projet pour une durée de 3 ans. L'agent recruté sur ce poste a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2022 et a depuis démissionné.

En parallèle un adjoint d'animation actuellement en disponibilité pour convenances personnelles a fait part de son intérêt pour ce poste. Les compétences de cet agent correspondent à celles recherchées et garantissent une opérationnalité rapide.

Pour rappel, l'animateur information jeunesse et engagement est chargé de coordonner et promouvoir les différents dispositifs d'engagement (service civique, Bourse projets jeunes, Pass engagement, Argent de Poche...) et de répondre aux enjeux de développement de l'Information Jeunesse sur tout le territoire. L'agence du Service Civique a attribué à l'agglomération une subvention de 35 000 € pour mener à bien certains projets. Certains financements resteront pérennes à l'avenir quelle que soit la nature juridique du contrat. Par ailleurs, le contenu de la fiche de poste pourra évoluer suivant les projets et financements dédiés.

Il est donc proposé à compter du 1^{er} avril 2022 :

*** de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet**

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
adjoints d'animation territoriaux,*

*Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la
délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,*

*Vu la délibération DELBU2021-10-104 du Bureau exécutif de l'agglomération en date du 12 octobre
2021 relative à la création du poste d'animateur information jeunesse et engagement en contrat de
projet pour une durée de 3 ans,*

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à la majorité décident ;

- **De valider la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

